itte + 370

Case FRC 13533

LES DEUX POINTS DE VUE

DES TROUBLES ACTUELS

DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSES

Par P. A. ANTONELLE, Maire d'Arles,

THE NEW MARY LIBRARY

y or and

LIS DEUX POINTS DE VUE

DES PROBEES ACTUELS

LU DÉPARTIMENT DE VAUCLUSTS

Er P. A. Antonelie, Main d'Arlin,

## MIN AVANT PROPOS.

ciladica relieunt un Ai vu nastre, & je vois grossir une troupe d'Agitateurs, qui, se disant modérés, prêchent très-froidement en effet, & nous affirment d'un ton de découverte, qu'il n'y a pas plus d'inconvenient aujourd'hui que d'incivisme, à seconder la résistance & les complots des malveillans du Comtat, des renitens & des parjures. Pour couvrir l'horreur de ce principe ils feignent de ne plus croire à la possibilité des maux que le non-sens & la sièvre des anti-révolutionnaires sont toujours au moment de produire. Ces moderes ne craignent pas du tout les ennemis de la Constitution; ce sont leurs termes propres : ils ne craignent que ceux qui l'aiment trop, ou même e -, jugificient les maniriers... je 11. qui l'aiment bien.

Leur continuel souci, dans la tourmente qui peut bouleverser le Département de Vaucluse, paraît être de balancer les forces, ainsi qu'ils le disent, & de tenir en réquilibre

Les deux partis! ... mais les défenseurs , les propagateurs des droits de l'homme & de la liberté, les amis de la Constitution Française, Sont-ils donc un parti? 3. Poursuivez alors, & dites que les gens de bien sont une bande, & les justes une secte. Les amis de la Constitution sont la Nation même; les autres n'en sont pas. Ils sont une faction. J'y vois, ou des fourbes impudens, ou des fourbes dépravés jusqu'à l'amour de l'esclavage.

Entendez leur système en ceci !- L'on doit voler au secours de la bande Carpentrassienne; ... son parjure récent & solemnel est le nouveau titre de gloire qui légitime & confacre le continuel attentat de son opposition . . . il faut même aider & laisser croître l'attroupement de Sainte-Cécile. Rien n'est plus sage que de secourir de tous nos moyens ces phalanges féditieuses... la loyauté française le commande, le droit des gensse prescrit, l'équité le veut, l'humanité l'exige, &

AVANT-PROPOS.

Il serait affreux que l'intrépide Avignonais, & la fédération qu'un pacte - sauveur a formée, acquissent assez de force, pour en imposer à la malveillance, réprimer

l'audace, châtier la scélératesse, &c., &c.

Voilà, fort nettement, non dans la lettre, mais dans le sens & dans le fait, la perversité d'opinion & le système de conduite de quelques hommes qui par eux-mêmes & par leur role ont une grande influence dans la ville d'Aix. Politique insensée! morale-publique absolument fausse!... quelle est donc cette prétendue humanité, qui, s'apitoyant sur les mechans & fur les traîtres, livre l'honnête-homme au glaive de l'assassin, & ne verse pas une larme sur le corps de la victime expirante?... Infortuné Lavillasse! ton sang fumait encore ... le sang patriote de vingt martyrs froidement égorgés continuait à couler, & de froids déclamateurs m'exp'iquaient les meurtres, justifiaient les meurtriers... je ne dis rien de ceux qui les benissaient : in je me tais fur beaucoup d'autres choses ... mais voilà ce que j'ai entendu dans Aix. Un parte s'y forme & cherche à se recruter, qui se déshonorant doublement par la bassesse des adulations & par l'excès des plus calonnieuses invectives, va canonisant la scission parjure, l'hypotrise atroce, l'opinia reté jalouse & barbare des plus insensés brouillons Véna fins, & verse à flos sur le dévolument, la franch se & l'indomptable fermeté de l'Avenonais, le siet de la haine & le poison de l'opprobre. L'on voit au nombre des membres du CLUB-BOURBON quelques hommes injustes & passionnés travaillant avec rudesse, dans un sens inverse & meurtrier, l'opinion d'une partie de cette société, qui va iravailler en-Suite celle de la ville, & qui de la, par la muiti ude & ta rapidité des correspondances, se repand en mille lieux divers, où d'autres calomniateurs l'enveniment encore & la repantent. Essayons encore une fois d'opposer à ce torrent de dissanation la digue de quelques vérités certaines, de quelques observations simples. said vien n'en ien lege de la ration si la finance de l'annier de Sainte-Certife. Bien n'en in la sainte-Certife de la commentation de la commentation

courir de true not moyens ces : hough hidi enter la sivant françaité le compand : droit dus peloits, héquire le veus, l'huma é l'its, pe



## LES DEUX POINTS DE VUE

DES TROUBLES ACTUELS.

DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

I william or the contract of

Sous le point de vue de la révolution Française & du patriotisme qui se dévoue, on ne peut nier que l'Avignonais ne se soit placé, comme de lui-même, au premier rang des hommes qui ont le mieux mérité de l'Assemblée Nationale & de la France. Ce qu'il a fait, prions le Ciel, ou plutôt demandons à l'homme que tout peuple esclave ait le bonheur & la force de le faire à son tour.

Courbé sous tant de tyrannie, comment l'Avignonais s'est-il soudainement relevé? Il a secoué la tête, & aussi-tôt, l'on a vu se désunir & tomber tous ces jougs, qui soutenus l'un par l'autre pesaient ensemble sur lui.

Je ne répéterai point ici ce que j'ai beaucoup dit ailleurs de cet excellent peuple, je crois l'avoir prouvé: mais c'est lui sur-tout qui n'a pas cessé de le prouver avec bien plus de gloire; nous écrivions, il agissoit.

Ce peuple, irréprochable dans son soulevement, & civiquement guerrier, a balayé devant lui toutes les résistances; il a plus fait, il a vaincu la calomnie.

Le dévoûment généreux, la révolution invariable, la marche hardie & franche de ces éternels amis du nom Français; leur affabilité, leur fensibilité, leur fierté même, ont contenté les bons esprits, & ont gagné tous les cœurs qui se gagnent, tous les cœurs qui savent aimer; il faut bien qu'ils renoncent aux autres. Une chose

au moins est universellement avouée, c'est qu'ils ont tout bravé, tout sacrissé, tout enduré, tout entrepris, pour conquérir, préserver & propager notre immortelle Constitution.

D'autre part, dans une région limitrophe, les ambitieux & les brouillons, les intrigans & les dupes, les imposteurs & les fanatisés, qui aimaient moins cette Constitution, ou même qui la redoutaient, ne cessaient pas de tourmenter & d'égarer l'homme simple par l'hypocrisse & le désaccord de leurs systèmes, par la tergiversation, le trouble, la persidie & la bassesse de leurs manœuvres.

Cette allure obscure, indécise, violente, ruinait & divisait les vues & les forces. Le peuple se sentait retenu dans un état de désunion & de vertige, qui s'opposait à tout véritable succès, à toute détermination définitive, à toute possibilité d'aller ensemble, à tout retour de la paix & du calme; il ne quittait plus le bord de l'absme; la guerre civile était sans cesse imminente.

La très-coupable minorité de l'Assemblée nationale, trouvait là son plus insidieux prétexte d'opposition au décret, qui devait réintégrer dans la famille française, une race choisie, trop long-tems négligée, & de nos jours, indécemment amusée.

Les mécontens, de leur côté, les fanatiques, les Jalésiens, les conspirateurs de vingt Cités Méridionales, se complaisaient & s'encourageaient, par ces mouvemens, & dans cet ordre de choses. Ils y puisaient des ressources, des espérances; leur coalition avec les agitateurs du Comtat n'est pas douteuse; Carpentras se lavera difficilement du soupçon d'avoir pactifé & correspondu.

Avignon au contraire, que cette connivence, ou même la simple neutralité, pouvaient élever au plus haut degré de population & de richesse; Avignon, qui

m'avoit qu'à laisser venir pour que tout affluât dans ses murs, le sacerdoce humilié, les titres esfacés, la dignité vaine avilie, la puissance abattue, l'orgueil désespéré, toutes les opulences sugitives, & qui pouvoit ainsi, sans effort comme sans risque, sleurir par nos désastres, s'enrichir de nos dépouilles; Avignon, dis-je, a mieux aimé devenir pauvre en devenant juste, servir la vraie gloire en s'exposant à périr toute entière, que d'acheter la fausse paix, la fortune & la honte, par la servitude & l'iniquité.

Ce dévoûment héroïque a rompu d'affreuses trames, a fait avorter de grandes horreurs. Si cette Ville eût feule dans nos contrées consérvé une raison saine, un désintéressement pur, & développé tant d'énergie, elle eut été victime de ses propres vertus ; car elle touche aux cavernes du fanatisme, elle est voisine des foyers de conjuration. Heureusement, d'autres Cités, mêmes, notam ment, & fur - tout Marseille, ont affermi, ont en quelque sorte retrempé dans leurs calamités mêmes, ce nerf des ames vigoureuses, cet esprit d'activité, de magnanimité, de surveillance, qui terrasse & déconcerte l'audace du crime & la souplesse du machiavélisme. Mais il n'en est pas moins vrai qu'Avignon partage avec elles la gloire d'avoir fauvé ces contrées; de telle forte, qu'aux jours des complots & des attentats, elle a toujours offert, à la fois, un des boulevards qui nous couvraient, une des barrieres qui coupaient les communications scélérates.

Il est évident que, sous ce rapport, la France, & sur-tout les départemens du Gard, de la Drôme, des Bouches-du-Rhône, &c. lui doivent une éternelle reconnaissance, & l'appui de tous leurs moyens au moment du besoin.

Il n'est pas moins évident, que la France, & surtout ces mêmes Départemens, ne doivent rien du tout aux fanatiques, aux remueurs, aux meneurs, aux

rébelles, aux assassins de Sainte-Cécile & de Carpentras; ou, plutôt, on leur doit, en effet, le blâme & l'animadversion.

Les Avignonais, qui, dès l'origine de nos insurrections, & constamment depuis, ont appellé hautement, les deux Comtats à l'union, à la liberté; qui se sont franchement déclarés Français, qui ont tout fait pour être reconnus tels, qui méritent de l'être, qui le sont en effet : les Comtadins réunis, qui sont en communauté d'opinion, de péril, de fatigue & de gloire avec les Avignonais; tous ces Français du Département de Vaucluse, qui ont sincérement adopté le Pacte-fédératif, seul propre à calmer les dissentions intestines, comme à faire évanouir les résistances extérieures, ceux-là, dis-je, ont droit à l'attachement; à l'estime, aux secours fraternels, aux services effectifs des Départemens voisins.

Les dissidens, au contraire, les dominateurs, les parjures de Carpentras, dont les sentimens ennemis, les vues personnelles, l'esprit tracassier, opiniâtre & guerelleur, sont merveilleusement propres à seconder les conjurateurs, & tendent uniquement à renverser l'œuvre constitutionnelle des premiers; ces hommes-là, il faut bien le redire, devaient, tout au moins, être abandonnés; je ne dis point assez; on n'a jamais dû ni pu cesser de s'en mésier, & de sentir le besoin de les contenir ou de les réprimer. Je conclus que tout Français, qui oserait favoriser ceux-ci, & desservir les autres, serait inexcufable, ferait véritablement criminel.

Voilà le premier point de vue; passons au second.

- D'abord, formons nous une idée juste d'une chose trèsrécente, du Département de Vaucluse.

Cette appellation peut sembler précoce à quelques efprits, tyrannisés par les scrupules de la forme; mais, provisoirement parlant ; elle est exacte, & le Décret de l'Assemblée nationale la rendrait définitive en ratifiant le plan si fage du Pacte-fédératif. Quoi qu'il en soit, laissons le mot, parlons de la chose.

Le Département de Vaucluse est formé par l'incorporation des deux Comtats; c'est l'aggrégation politique, la réunion délibérée & sagement consentie de toutes leurs Communes, que les droits, les intérêts, les principes, les convenances, toutes les circonstances de lieu, de temps, de choses, de personnes, font & proclament Françaises; mais que les insignifiances de la diplomatie, l'imposture des chartres, les artifices de la malveillance, ont, jusqu'à ce jour, empêché l'Assemblée Nationale de reconnaître formellement & de réhabiliter.

Ces Communes ont vu que le plus spécieux sophisme était tiré de l'isolation du vœu de chaque Commune, & de quelque dissemblance dans les formules. Elles en ont induit la nécessité, & conçu le désir d'offrir ensemble ce vœu, ou plutôt cette volonté d'être reconnues Françaises, qui, véritablement une sous des expressions diverses, était commune à chacune d'entr'elles.

Pour y parvenir, elles ont cru devoir cimenter par un acte exprès l'antique & naturelle union qui semblait les rendre inséparables. Un contrat formel les a liées à l'une, à l'autre sous des formes nouvelles, & par des nœuds multipliés. Ce pacte d'association constitue & organise le département nouveau sur le fondement de nos principes générateurs, & dans le système précis de nos loix; on a sidélement copié l'ordre dessiné par elles; & la volonté derniere, uniforme, authentique, c'est que le nouveau tout, dont chacune de ces communes fait partie, soit à son tour déclaré & reconnu partie intégrante d'un plus grand tout, je veux dire de l'empire Français.

Mais, en attendant l'époque heureuse, nécessairement très-prochaine, où le décret de réunion leur va donner une Assemblée Nationale & un Roi, elles ont senti le besoin de consier une grande autorité à leur Assemblée Electorale; elles en ont fait en quelque sorte un Sénat.

Elles ont statué que ce sénat, composé de représentans librement élus par les assemblées primaires de chaque commune, seroit provisoirement investi, tant des fonctions & de l'autorité du prince, que des pouvoirs réglementaires, interprétatifs & applicatifs, dans les cas où l'Assemblée Nationale aurait négligé de prononcer, dans les cas où elle n'aurait pas prononcé d'une maniere absolue & claire, dans les cas où ses décrets n'offrant que des dispositions générales & théoriques, il faudrait, pour les effectuer, recourir à des détérminations particulieres. C'est sous ce jour que doit être envisagée l'Assemblée Electorale du Département de Vaucluse; c'est ainsi qu'il m'a paru convenable d'apprécier la nature de ses pouvoirs & d'en assigner l'étendue. Ce ressort, qui n'est là que pour un temps court, est bon puisqu'il est nécessaire; sans lui, la machine s'arrêteroit ou se briferait; l'Empire des circonstances, la nécessité d'aller, & d'aller ensemble par un premier mobile dont le jeu gouverne tout, justifie & légitime ce qu'une telle institution semblerait d'abord offrir d'abusif ou d'irrégulier.

En complément & à l'appui de cette vue hardie, mais fage, il restoit à créer une force publique.

Au milieu de ces hommes, fourdement travaillés par des agitations intestines & des rivalités secrettes, dans un pays encore qui renferme ou avoisine les sources du fanatisme, les seux mal étoussés de la discorde & du soulevement, il était indispensable que cette force publique sût active & imposante.

Il ne suffisait pas, que, dans chaque lieu, la garde nationale s'occupât d'assurer l'exécution journalière des loix; il fallait encore, & anathème à ceux par qui cette nécessité ruineuse s'est fait sentir; il fallait, dis-je, se mettre en position d'asseoir par-tout & de maintenir, soit la Constitution française, soit cette fédération de

(ii)

justice & d'ordre, qui l'une & l'autre, étaient éludées avec art, minées avec perfidie, contrariées avec audace, par des fourbes & des scélérats.

On s'est donc vu forcé de lever cette armée du Département de Vaucluse, qui, au premier pas de sa carrière, trahie par son général, conduite au piège, triompha vers Sarrians de la trahison, de la surprise, du nombre, immola quelques bourreaux, vit sumer les asyles d'où quelques surieux avaient fait seu sur elle après la capitulation, donna chasse aux meurtriers, dispersa les factieux, intimida les conspirateurs, éclaira les simples, assermit les chancellans, renslamma le patriotisme dans tous les cœurs villageois, & se présente aujourd'hui devant les murs d'une ville rebelle & parjure, pour la convertir & la soumettre, au nom de l'honneur & de la liberté.

Cette ville est Carpentras, si ridiculement célèbre dans les annales de notre révolution; ville où le peuple semble n'avoir jamais su ce qu'il veut, de manière qu'allant comme on le pousse, il arrive où ses meneurs desirent qu'il parvienne; mais je me trompe, il va fans jamais arriver, parce qu'il change incessamment de guides; le pis est que dans l'intervalle & dans les crises, il s'abandonne aux mouvemens que lui communiquent ses plus mauvais citoyens, & l'on voit assez ce qui peut en résulter; aujourd'hui, par exemple, ils en ont fait un petit centre de discorde, de haine, d'obstination, d'ignorance & de délire, d'où trois ou quatre infensés alimentent les divisions du Comtat, & tiennent sans cesse allumés, pour les répandre, les slammes de la guerre civile, les brandons du fanatisme & les phosphores de la superstition.

Cette cité malheureuse est en ce moment assiégée & bloquée par l'armée du département. Que doit-on penfer de ce blocus & de ce siège? Dans les meneurs du peuple de Carpentras, c'est un entêtement sou, inslexi-

ble, un dépit implacable, un orgueil féroce; dans l'afsemblée Electorale & l'armée, c'est justice & nécessité, c'est un mal qui en venge & en épargne de plus grands, c'est la seule sensibilité permise à l'homme public, c'est la véritable humanité; elle ne fort pas de la loi, elle s'y renferme. Hors de-là, je ne vois plus qu'une fausse philantropie, qui livrerait les fociétés humaines à la turbulence impunie de tous les boute-feux, & facrifierait sans cesse l'ordre général, le salut commun, la tranquillité publique, à de petites convenances, ou à de vains mouvemens de compassion. La vraie philantropie est la justice même; car, ainsi que la justice, elle ne connaît pas les affections particulières, les vœux personnels, les intérêts qui se séparent ; elle aime & voit uniquement l'intérêt universel, & le bien de tous, Or, comme cet intérêt & ce bien sont inconciliables avec le crime, il suit de-là que le vrai philantrope, & à plus forte raison le tribunal chargé de la vindicte publique, ne doivent au crime public, à la révolte persévérante, ni ménagement, ni pitié; ils lui doivent au contraire répression & châtiment; cela est sur-tout bien sensiblement vrai, quand toutes les voies de médiation, de conciliation, de rapprochement ont été vainement & généreusement employées, & dans un moment encore, où les moyens dilatoires & de fausses apparences de pacification feraient auffi dangereux qu'impraticables; j'observe même, ainsi que les esprits attentiss ont su le voir avant moi, qu'on ne doit pas s'occuper d'un traité de paix là où il ne peut exister de véritable guerre. Quand la Nation est d'un côté, & quelques brouillons de l'autre, il n'y a pas deux partis, mais un Souverain & des rebelles; des conditions de paix seraient une continuation de révolte, ou plutôt une féparation formelle, une scission autorisée; il ne peut donc y avoir lieu qu'à une soumission pure & simple; or, c'est-là précisément la position des factieux de Carpentras à l'égard du Département de Vaucluse.

aller med all of the

(13)

La commune de Carpentras à solemnellement & formellement adhéré par serment au pacte fédératif entre les Avignonais & les Comtadins, qui, depuis cette époque, font un seul & même peuple; la commune de Carpentras est devenue partie constitutive de l'affociation nommée Département de Vaucluse; la commune de Carpentras, seule coupable peut-être des longues calamités des deux Comtats, mais à qui l'on pardonnait tout, pour qu'elle consentit à devenir heureuse & libre, recueillait ainsi le fruit de l'héroisme & des travaux de les frères d'Avignon; en cette occasion, comme dans toutes les autres, l'Avignonais faisait verser, en faveur de Carpentras, la mesure de générosité, de pardon, de clémence & de support. Celle - ci n'avait plus d'autre peine à prendre, que de mettre à profit, par sa fidélité & un sincère concours, tant de sagesse & de bonté. Mais quelques factieux sans pudeur parvinrent bientôt à la maîtrifer encore; l'on n'avait pas eu le temps de tarir dans ses murs cette source impure de malheurs & de dissention, véritable sléau de nos contrées. Un méchant prêtre, déterminé à tromper & déshonorer le peuple pour en rester maître, réusit à le couvrir de l'ineffaçable opprobre d'un parjure médité, signifié, délibéré, &c. PAR LUI, la commune de Carpentras s'est souillée du plus grand crime que la jalousie superbe, la haine farouche, le mépris des engagemens les plus faints puiffent faire commettre; PAR LUI, cette commune a forfait son serment; PAR LUI, elle a violé la première, l'éternelle loi; PAR LUI, elle a brisé le pacte social elle s'est coalisée avec des traîtres, elle a favorisé les satellites du crime, elle s'est affilié une a mée d'assaisins, elle a tenté, par toutes les voies de l'infinuation & de la menace, de la perfidie & de la terreur, de la parole & des armes, de réduire d'autres communes à devenir réfractaires & parjures comme elle.... On fait le reste.

Tout cela, j'en conviens, est le crime de quelques hommes, peut-être même d'un seul; & cependant,

(14) comme le temps presse, & que les moyens de désabufer cette commune manquent absolument, on se voit forcé de la foumettre, sauf à lui prodiguer ensuite les égards, les services, les sacrifices, & tous les actes de dévoûment & de fraternité que des citoyens égarés peuvent attendre de leurs concitoyens éclairés & sensibles.

Tout cela posé, & dans la situation actuelle des chot ses, demander 19. que Carpentras se soumette, ouvre fes portes & pose les armes ; 2°. qu'il livre des canons, dont il n'a pas-mérité, & dont la prudence ne veut pas qu'on lui confie la garde, des canons dont le feul achat fut très-suspect, dont l'envoi n'aurait pas dû être fait, dont l'emploi contre l'armée nationale, a été, sans doute, un très-grand crime; 3° qu'il obéisse à la loi, qu'il renouvelle son serment d'adhésion au pacte fédératif, qu'il énonce positivement son adhésion à toutes les opérations précédentes de l'Assemblée Electorale qu'il y envoie ses représentans pour participer à toutes les délibérations qui pourront suivre; 4°. qu'il porte les frais de la guerre dans la proportion qui sera réglée par qui de droit. Demander cela, ai-je dit, c'est, ce me semble, exiger ce qui ne peut pas équitablement facable op " " a spare de se sur les seus être refusé.

## -st sin de eq. A. Antonelle, Maire d'Arles.

- in the stand and set some or and the single of establish fent fairs comments PAR UI, cere commin office fait for mers, par but, the a viole is wite Péternelle m: PAR LUI, cile a brile le file Celli, en elle s'est configuration de la c fine, elie a tente, per toute dei vuies de l'al arjor 8t de la m. race, de la remail de de la remande le parole & des remes, de 1 cm, hates en chas à le reffe.

Tout cele, jea comione el la crime de cualanta hommes, peut erre meme dun feel; & comments,

